

LE MONITEUR UNIVERSEL.

N^o 559.

MARDI, 5 Décembre 1815.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du lundi 4 décembre 1815.

AFFAIRE DU MARÉCHAL NEY.

La séance est ouverte à dix heures trois-quarts. M. le chancelier la préside.

MM. les secrétaires sont à leur place ordinaire.

M. le garde-des-sceaux, MM. les ministres de la marine et de la police générale assistent à la séance, avec M. Bellart, procureur-général de la cour royale de Paris.

M. le président, aux huissiers : Faites entrer les témoins et amener l'accusé.

Ceux-ci introduits, M. le président interpelle le maréchal de déclarer ses noms, qualités et demeure.

Le maréchal. Je me nomme Michel Ney, né à Sures-Louis, le 17 février 1769, maréchal de France, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, pair de France.

M. le président. Soyez attentif à l'acte d'accusation qu'on va lire. Je recommande à vos conseils de ne parler ni contre leur conscience, ni contre leur honneur, et avec le respect dû aux lois et à cette chambre.

M. le président, au greffier de la cour : Donnez lecture de l'acte d'accusation.

M. le chevalier Cauchy fait cette lecture. Cette lecture terminée, M. le pair comte Chollet demande la parole. J'ai, dit-il, commencé le procès.

M. le président. Ce n'est pas à vous de m'interrompre. On va faire l'appel nominal et la parole sera ensuite à M. le procureur-général.

On fait l'appel nominal. M. le comte Dambarrère, malade, est le seul de MM. les pairs qui soit absent.

M. le président. M. le procureur-général a la parole.

M. Bellart. La lecture donnée à la chambre de l'acte d'accusation, expose tous les griefs contre le maréchal Ney. Les retracer en détail, après qu'ils ont été déjà mis sous les yeux, ce serait et faire un double emploi et perpétuer les sentimens de douleur qu'ils ont déjà excités en vous : je crois devoir faire, à la rapidité de la marche de l'affaire, et pour l'intérêt de la justification, et de l'accusation, le sacrifice du développement que je pourrais donner à ces imputations. Je vais donc me borner à faire donner par le secrétaire-archiviste lecture de la liste des témoins.

Le greffier en chef donne lecture de la liste des témoins appelés à la requête du ministère public et de l'accusé.

Témoins appelés à la requête du ministère public.

MM. le duc de Daras, Magin, Pantin, Perrache, le chevalier de Richemont, de Beausire, le duc de Reggio, le baron Clouet, le comte de Favorney, le prince de Poix, le comte de Scey, le comte de la Genetière, le comte de Grivel, le comte de Bourmont, de Balhencourt, Charmoille de Fresnoy, le chevalier Grison, Tumeril de Lecourt, Batardy, le duc de Maille, le baron Passinges de Préchamp, le baron Mermet, le baron Gauthier, le marquis de Sauran, Regnault de Saint-Amour, Chyrol, le duc d'Albuféra, de Lange de Bourcin, le baron de Montgenet, Boulouze, le baron Capelle, le marquis de Vaulchier, Bessières, Guy, le chevalier Durand, le comte Heudelot, madame Mamy.

A la requête de l'accusé.

MM. Le prince d'Eckmühl, le comte de Bondy, Guillemot, Bignon.

Le maréchal. Je vais répondre à toutes les inculpations, sauf la réserve de faire valoir, par mes défenseurs, les moyens tirés de l'art. 12 de la convention du 5 juillet, et des dispositions de celle du 20 novembre 1815.

D. M. le président. Où étiez-vous à l'époque du débarquement de Buonaparte.

R. A la terre des Coudreaux.

D. Pourquoi l'avez-vous quittée.

R. Pour me rendre à mon gouvernement, d'après un ordre du ministre de la guerre, qui est ici dans mes papiers ou qui a été remis à V. E.

D. Quel est l'officier qui vous l'a transmis ?

R. Je ne me le rappelle pas, il doit être ici.

D. Ne vous a-t-il rien appris du débarquement de Buonaparte ?

R. Non : il m'a remis la lettre, et ne m'a rien dit autre chose. Il était parti de Paris le 5 mars en sortant d'un bal. Je lui ai proposé à dîner chez moi, il a dîné, il a fait ses préparatifs et est parti.

D. Il ne vous a donc rien dit du débarquement de Buonaparte.

R. Rien. Il ne le savait pas, demandez-le à M. le duc de Montmorency : personne ne le savait, pas même à Paris.

D. Quand êtes-vous arrivé à Paris ?

R. Le 7 au soir. J'étais parti dans la nuit du 6. Il y a treize heures de poste.

D. Comment l'avez-vous appris à Paris ?

R. Je l'ai su par mon notaire ; étant chez lui pour mes affaires particulières, il me dit : savez-vous la grande nouvelle ? Quelle nouvelle ? Celle du débarquement de Buonaparte.

D. Avez-vous vu le ministre de la guerre ?

R. Oui, après avoir fait ma visite au duc de Berri.

D. Que vous a dit le ministre ?

R. Il n'a pas voulu s'expliquer sur ma mission. Il m'a dit : vous trouverez à Besançon des ordres. D'ailleurs Bourmont est instruit.

D. Avez-vous vu le Roi ?

R. Je l'ai vu. On m'a dit d'abord que S. M. était souffrante, que je ne pouvais pas la voir. J'ai insisté ; enfin je lui ai été présenté. Je lui ai demandé si elle n'avait rien de particulier à m'ordonner ; elle ne se rappelait en aucune manière d'aucune disposition militaire. Sur ce que je suis censé lui avoir dit que je ramènerais Buonaparte dans une cage de fer, dussé-je être fusillé, lacéré en mille morceaux, je ne me rappelle pas l'avoir dit. J'ai dit que son entreprise était si extravagante, que si on le prenait, il méritait d'être mis dans une cage de fer. Cependant si je l'avais dit, ce serait une sottise impardonnable, mais ce serait une preuve que j'avais le désir de servir le Roi.

D. Quand êtes-vous parti de Paris ?

R. Le 8 mars.

D. Par quel ordre ?

R. Sur la lettre du ministre de la guerre.

D. Reconnaissez-vous les ordres ?

R. Oui, la lettre du 5 mars.

Le greffier donne lecture de cette lettre.

D. Avez-vous fait exécuter ces ordres ?

R. On peut voir à la simple lecture qu'il n'y avait rien à faire. Je ne commandais que des dépôts. Bourmont avait le commandement.

D. Quel jour arrivâtes-vous à Lons-le-Saulnier ?

R. Le 12.

D. Qu'avez-vous fait le 12 ?

R. J'ai réuni les officiers et les ai rappelés à leurs devoirs et à leur serment. A mesure que je trouvais des soldats je les réunissais et leur parlais de leurs devoirs et de leurs serments.

D. Qu'avez-vous fait dans la nuit du 13 au 14 ?

R. J'ai reçu plusieurs agens de Buonaparte.

D. A quelle heure les avez-vous reçus ?

R. A une heure, deux heures ou trois heures.

D. Quels étaient ces émissaires ?

R. Plusieurs individus : des officiers de la garde déguisés ; un d'eux blessé à la main. Dans le premier interrogatoire du ministre de la police, je m'en suis expliqué.

On a dit que lorsque S. M. m'avait tendu la main, j'avais hésité à la baiser, je n'ai jamais hésité.

D. Que vous ont dit ces émissaires ?

R. Ils m'apportaient une lettre de Bertrand, qui me disait que tout était arrangé ; qu'un envoyé d'Autriche était allé à l'île d'Elbe ; que le Roi devait quitter la France, que c'était convenu avec l'Angleterre et l'Autriche ; qu'ils me rendaient responsables du sang français inutilement versé, et une infinité de choses qui m'ont circonvenu ; et je défie qu'ayant eu puisse dire que j'aie jamais tergiversé.

D. Où est cette lettre de Bertrand ?

R. Je n'ai pas été le maître de la conserver. Je suis arrivé le jour même qu'on fusillait Labédoyère. La maréchale avait ordonné de les brûler avec une infinité d'autres papiers qui pourraient en ce moment éclairer la religion de la chambre, particulièrement des lettres de Buonaparte. Il est pardonnable à une femme malheureuse, dans la crainte de compromettre son mari, de faire brûler ses papiers.

D. Vous avez donc reçu des lettres de Buonaparte ?

R. Des lettres postérieures, depuis le 14 mars jusqu'à la bataille de Waterloo.

D. Est-il vrai que vous ayez fait imprimer une proclamation ?

R. Cette proclamation est datée du 15, et n'est pas signée. La signature est fautive. Je ne signe jamais le prince de la Moskowa. Elle était affichée avant que je ne la lusse ; je n'en ai la une que le 14.

(On lui présente la proclamation ; il fait observer qu'elle n'a pas été imprimée à Lons-le-Saulnier. — On lit la proclamation.)

Le maréchal. Je crois que c'est celle que j'ai lue.

D. Quelles propositions vous ont été faites par les émissaires de Buonaparte ?

R. Je l'ai dit tout-à-l'heure. Ils m'ont dépeint la situation des choses. Que tout le pays et une partie de l'armée étaient déjà insurgés ; que tout était couvert de ses proclamations et de ses agens ; que tout le monde courait après lui ; que c'était une rage, absolument une rage ; que l'affaire était arrangée avec les puissances ; qu'il avait dîné à bord d'un vaisseau anglais, et que la station avait quitté l'île d'Elbe exprès pour faciliter son départ.

M. Bellart demande si l'accusé n'aurait pas quelque déclaration à faire sur des aigles apportées par les émissaires de Buonaparte.

R. J'ai entendu dire que deux aigles avaient été apportées. Effectivement, les aigles ont été arborées par les chefs et les soldats ; mais le drapeau blanc a été respecté.

D. Avez-vous porté les décorations de Buonaparte ?

R. Non. Lorsque j'ai abordé Napoléon, j'avais conservé les décorations du Roi, et je les ai portées jusqu'à Paris.

Il ajoute qu'avant de lire la proclamation, il a demandé aux généraux Lecourbe et Bourmont leur avis sur la proclamation ; qu'ils ne l'ont point désapprouvée ; qu'ils sont venus le chercher ensuite pour aller sur le terrain ; et que leur interrogatoire en sa présence va éclaircir leur déclaration précédente.

D. A quelle heure avez-vous vu ces deux généraux ?

R. A dix heures. Je leur ai offert à déjeuner ; ils ont refusé. C'est Bourmont qui a donné les ordres d'assembler les troupes sur une place que je ne connaissais même pas ; lui, Lecourbe et quelques autres m'y ont conduit, et c'est-là que j'ai lu la proclamation.

M. le président. Quel ordre avez-vous donné le 14 ?

Le maréchal. J'ai donné l'ordre de marcher sur Dijon, comme j'y avais été invité par le maréchal Bertrand.

(On représente au maréchal son ordre qu'il avait donné à M. de la Gennetière.)

Le maréchal. Je ne le reconnais pas.

M. le chancelier en fait donner lecture.

Il contient l'itinéraire des troupes sur Mâcon et sur Dijon, et plusieurs autres dispositions sur le traitement et les rations à donner aux soldats, sur une augmentation de solde à chaque officier. Il invite les chefs militaires à remplacer par le drapeau tricolore les étendards de la maison de Bourbon. Il les invite à se procurer des aigles soit en cuivre, soit en tout autre métal.

Le maréchal reconnaît que cet ordre peut avoir été rédigé dans son état-major dans la matinée du 14. Il ajoute que cette marche a été contremandée par le maréchal Bertrand.

Le président. Comment avez-vous pu en si peu de temps concevoir et rédiger un ordre aussi détaillé. Pourquoi l'augmentation de solde donnée aux officiers ?

Le maréchal. Votre Excellence ne saurait concevoir l'attention que Buonaparte avait pour assurer le service des troupes, et quelles précautions il prenait à cet égard. Il leur donnait, dans des marches forcées, des gratifications. A Fontainebleau il donna de 50 à 100 fr. à chaque officier.

M. le président. Navez-vous pas engagé M. de la Gennetière à se ranger du côté de Buonaparte ?

Le maréchal. Non. Il était libre d'agir. Aucun ne me fit alors d'objections. Un seul officier, et je dois le dire à son éloge, est venu me remettre sa démission, en me disant que les serments qu'il avait faits au Roi ne lui permettaient pas d'embrasser une autre cause. Je n'ai point accepté la démission. Je l'ai laissé libre de partir ; je lui ai conseillé de se retirer à Besançon pour éviter les mauvais traitements de ses soldats.

M. le président. Avez-vous fait imprimer la proclamation ?

Le maréchal. Non.

M. le président. Comment l'avez-vous laissé imprimer ?

Le maréchal. Je l'avais lue sans l'avoir signée, et on l'aura imprimée sans que j'en aie eu connaissance.

M. le président. Avez-vous donné l'ordre d'arrêter des officiers et quelques fonctionnaires ?

Le maréchal. J'ai reçu cet ordre de Buonaparte, mais je n'ai fait arrêter personne.

On lit l'ordre daté du 19 mars. Il contient entre autres l'arrestation de MM. de Bourmont, Lecourbe, Delort, Jarry, de la Gennetière, de Vaulchier, Debailain, Clouet, le commandant d'armes d'Auxonne, le comte Scy, Bessières. (On présente l'ordre à l'accusé.)

M. le président. Le reconnaissez-vous ?

Le maréchal. Je le reconnais ; il m'avait été donné par Bertrand, mais personne n'avait été

arrêté : aucun maréchal n'aurait voulu arrêter un général.

M. le président. Avez-vous proposé à M. le marquis de Vaulchier de s'unir à Buonaparte ?

Le maréchal. Je ne l'ai proposé à personne : je lui ai écrit pour qu'il maintînt la tranquillité dans la ville, et fit respecter les personnes et les propriétés. Il y a eu du bruit à Lons-le-Saulnier, mais point de dégât. Je ne pouvais pas empêcher les paysans et la populace de courir et de boire dans les rues avec les soldats.

M. le président. Avez-vous écrit au duc de Reggio ?

Le maréchal. Oui. — J'ai écrit dans l'intérêt du Roi, mais je doute que les lettres lui soient parvenues.

M. le président. Avez-vous écrit au duc de Bassano ?

Le maréchal. Oui, je lui ai écrit par ordre de Bertrand, à l'effet de faire respecter tous les membres de la famille royale.

M. le président. Avez-vous écrit au commandant d'Auxonne de rendre la place à Buonaparte ?

Le maréchal. Non. Les bourgeois étaient maîtres de la place.

M. le chancelier annonce qu'on va entendre les témoins.

Le 1^{er} témoin, M. le duc de Duras.

M. le président. Vous jurez et promettez, etc. ?

Le témoin. Je le jure.

M. le président. Vos nom, prénom, âge, qualité et domicile.

Le témoin. Amédée Bretagne, Malo de Dursort, duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, maréchal-des-camps des armées du Roi, âgé de quarante-quatre ans, chevalier de Saint-Louis, domicilié à Paris.

D. Connaissiez-vous l'accusé avant les faits qui ont donné lieu à l'acte d'accusation ?

R. Je l'avais vu quelquefois chez le Roi.

D. Etes-vous parent, allié ou au service de l'accusé ?

R. Non.

D. Déposez ce que vous savez des faits contenus dans l'acte d'accusation.

R. Je persiste dans ma précédente déposition écrite.

D. Vous devez, devant la chambre, répéter les mêmes faits qui sont contenus dans cette déposition.

R. Le 7 mars dernier j'ai introduit M. le maréchal Ney dans le cabinet du Roi, de onze à onze heures un quart. Le maréchal s'est avancé d'un pas ferme vers le Roi et, en s'inclinant, il a remercié S. M. de la confiance dont elle venait de lui donner un témoignage par des paroles pleines de bonté. Après avoir baisé la main que le Roi a daigné lui tendre, il a dit à S. M. que s'il pouvait prendre Buonaparte, il le lui ramènerait dans une cage de fer.

D. Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition du témoin.

R. Je n'ai point dit cela. Je croyais avoir dit l'inverse ; que l'entreprise de Buonaparte était si extravagante que, si on le prenait, il mériterait d'être amené dans une cage de fer.

M. Berryer demande que M. le président interpellé le témoin pour savoir si ce sont bien les termes dont s'est servi le maréchal.

Le témoin. Je ne sais si ce sont les termes positivement ; mais c'est bien le sens de ce qu'il a dit.

Deuxième témoin, M. le prince de Poix.

Après les formules d'usage, M. le prince de Poix déclare s'appeler Philippe-Louis-Marc-Antoine de Noailles, prince de Poix, grand d'Espagne de première classe, capitaine des gardes du Roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur de Versailles, etc., chevalier de Saint-Louis, etc., âgé de 63 ans, domicilié à Paris, persiste dans sa déposition écrite.

Sur l'observation de M. le président, de rappeler devant la chambre les faits relatifs à l'accusation, dépose ainsi qu'il suit :

Le 7 mars, jour de son départ, le maréchal Ney fut introduit chez le Roi pour prendre congé de Sa Majesté ; le Roi le fit entrer sur-le-champ, et lui dit à-peu-près ces mots : Partez ; je compte bien sur votre dévouement et votre fidélité.

Le maréchal s'inclina, baisa avec affection la main que le Roi lui tendit, et dit : Sire, j'espère bien venir à bout de le ramener dans une cage de fer. Après quoi il sortit.

Le Président au maréchal. Avez-vous quelque observation à faire ?

Le maréchal. Non.

Le troisième témoin, le comte de Scy, se nomme Pierre Georges, comte de Scy-Montbelliard, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, ancien préfet du département du Doubs, âgé de quarante-quatre ans, domicilié à Besançon, ne connaissant pas l'accusé avant les faits qui ont donné lieu à l'acte d'accusation, dépose à-peu-près en ces termes, après les interpellations d'usage :

À l'arrivée du maréchal à Besançon, entre neuf et onze heures, le 10 mars, j'allai prendre ses ordres. Il me dit qu'il n'en avait aucun à me donner. Il me demanda de lui procurer des chevaux de selle et de l'argent sur la caisse publique. Il tenait des discours véhéments contre Napoléon; cependant, en ce moment, il existait un grand enthousiasme de fidélité pour le Roi à Besançon. Les voitures de M^{rs}. le duc de Berri avaient été menées au cri de *vive le Roi!*

Je lui demandai des munitions et des armes pour les volontaires royaux et les gardes nationales; il me répondit qu'il n'y en avait pas. Il me donna des inquiétudes sur les entreprises de Buonaparte, en me disant que S. A. R. M^{rs}. le duc de Berri ne viendrait pas, qu'il l'en avait détournée.

J'avais vu partir des canons et dégarnir la place. J'en demandai raison au général d'artillerie, qui me répondit que cela ne me regardait pas, et qu'il agissait en vertu des ordres qu'il avait reçus.

Au moment de son départ pour Lons-le-Saulnier, M. le maréchal me fit demander par M. Passinges de Préchamp, son chef d'état-major, un mandat de 15,000 francs sur le receveur-général. Je fis observer à cet officier que je ne pouvais le délivrer, vu le peu de fonds qu'il y avait dans les caisses, et qu'il était de mon devoir de conserver, pour assurer le prêt à la garnison, que M. le maréchal se procurerait facilement ailleurs l'argent qui pouvait lui être nécessaire pour une campagne aussi courte. M. de Passinges, mécontent de mon refus, me répliqua avec vivacité; *cela n'ira pas comme vous le pensez. Les parisiens des Bourbons sont sans énergie.*

Depuis le départ du maréchal Ney, je n'ai reçu de lui qu'une lettre du 15 mars, par laquelle il me demandait les contrôles de la garde nationale à pied et à cheval.

Le 15 au matin, la proclamation du maréchal arriva à Besançon.

Le président demanda au maréchal s'il a des observations à faire.

Le maréchal au témoin. Je ne vous ai jamais parlé d'argent à Besançon; je vous ai dit de faire diligence pour avoir des chevaux pour le train d'artillerie, et vous n'en avez rien fait. On n'a point dégarni Besançon; on a au contraire rentré dans la place toutes les pièces du polygone qui servaient à l'instruction. Quant à l'argent, les 15,000 fr., qui étaient un ban du ministre de la guerre, ne m'ont été payés qu'à Lille, à la fin de mars, lorsqu'il m'en était dû 45,000 fr.

Le témoin. L'argent m'a été demandé pour M. le maréchal. Je ne sais pas si c'était pour le service du Roi ou pour les besoins personnels de M. le maréchal.

Le maréchal. Vous rappelez-vous, M. le préfet, que vous m'avez écrit, à Lons-le-Saulnier, que vous aviez 700 mille francs pour le service du Roi et à ma disposition. Je vous ai répondu que ni moi ni mes troupes n'en avions besoin; que vous deviez les conserver pour le trésor royal. C'est de Besançon qu'est partie cette infâme calomnie, qu'on m'avait donné 500 mille francs; cela ne se répète plus aujourd'hui; mais si j'avais été assassiné sur la route d'Aurillac à Paris, jamais mes enfans n'auraient pu me laver de cette infamie inconciliable avec l'honneur.

Le témoin. Vous m'avez donné l'ordre de faire arriver des chevaux. Ils sont arrivés.

Le maréchal. Vous vous trompez: le commandant d'armes est chargé du service sur sa responsabilité. Pour moi je n'avais que des dépôts à Besançon, qui formaient au plus 400 hommes. Les attelages manquaient, et je n'ai pu avoir de canons. Les bourgeois et les paysans ont pris les pièces parties d'Auxonne, et les ont jetées dans le canal. Le préfet ne m'a rien demandé. J'ai réuni les gardes nationales de quatre départemens, et beaucoup de gens de bonne volonté, qui paraissent aujourd'hui, ne s'y trouvaient pas alors.

M. le président à l'accusé. Y avait-il de l'enthousiasme à Besançon?

Le maréchal. Non. Tout le monde était sombre, chagrin. On savait l'arrivée de Buonaparte.

M. Berryer. Je prie Monseigneur de demander au témoin s'il sait si M. de Bourmont a écrit à une époque très-rapprochée du 14 mars, à M. Durand, commandant d'armes à Besançon.

M. le président fait la question au témoin.

Le témoin. Non. Je ne sais pas si M. de Bourmont a écrit depuis le 15.

M. Berryer. M. de Srey n'a-t-il pas vu une lettre de M. de Bourmont à M. Durand écrite postérieurement au 14 mars?

Le témoin. Je ne l'ai pas vue. J'en ai vu que jusqu'au 15. Jusques-là M. de Bourmont correspondait avec M. Durand.

Le quatrième témoin, M. Félix, chevalier de Richemont, âgé de 36 ans, employé aux droits révois, domicilié à Autun, département de Saône-et-Loire, dépose après les interpellations et questions de forme:

J'étais employé à Lons-le-Saulnier, lorsque le général Jarry me fit appeler chez lui le 15 mars, et connaissant mon dévouement au Roi,

il me conduisit chez M. le maréchal Ney, qui était arrivé le 11. Il me chargea d'une mission à Maçon pour examiner l'esprit public et prendre des informations sur la marche de Buonaparte. Ma mission était écrite de la main du général Lecourbe. Le maréchal me fit compliment sur mon attachement à la famille royale; il me promit de rendre compte au Roi de ma conduite, si je m'acquittais fidèlement de ma mission. Le maréchal me demanda si j'avais de l'argent; il me remit cinq pièces de 20 francs en me disant que, si j'en avais besoin d'autres, j'en trouverais à Bourg chez M. le général Gauthier. Il était trois heures après midi. Je voulais partir de suite, mais je ne trouvais point de chevaux à la poste. Je fus obligé d'attendre pour partir jusqu'au lendemain 4 heures. J'arrivai à Bourg. Le général Gauthier venait de passer à Buonaparte avec son régiment. Je me rendis alors chez le commandant de gendarmerie, qu'on m'avait dit être dévoué au service du Roi. Il m'apprit les mauvaises nouvelles de la journée; que le général Gauthier avait été menacé par ses troupes. Il m'invita à retourner sur mes pas, en me disant que tout était perdu. Je jugeai cependant à propos de continuer ma route, et j'arrivai à Maçon. J'étais à souper à l'auberge lorsque deux gendarmes et un commissaire de police vinrent me demander mon passeport. Je le leur montrai, et ils s'en allèrent. Un instant après, un des gendarmes entra, et me dit: Monsieur, allez-vous-en, si vous ne voulez pas être arrêté. Pour le remercier, je donnai au gendarme deux pièces de vingt francs. Je sortis de l'auberge, et marchai quelques heures à pied. Je pris ensuite un cheval de poste, et me dirigeai sur Lons-le-Saulnier. Je rencontrai, le long de ma route, des troupes qui passaient à Buonaparte, en criant *vive l'Empereur!* J'arrivai le soir à Lons-le-Saulnier, et j'appris ce qui s'était passé dans la journée, et la proclamation de M. le maréchal.

M. le président au maréchal. Quelle était votre intention en envoyant ainsi le témoin examiner les forces de Buonaparte? Vous espérez donc vous défendre?

Le maréchal. Oui, Monseigneur. Le 15 j'envoyais épier la marche de Buonaparte.

M. le président. Avez-vous quelques observations à faire au témoin?

Le maréchal. Non, Monseigneur.

Le cinquième témoin, Charles-Louis-Catherine-Emmanuel comte de Villars-Faverney, âgé de quarante-cinq ans, inspecteur des gardes nationales, colonel de la garde à cheval du département du Jura, chevalier de Saint-Louis, domicilié à Monnet-le-Château, département du Jura, après les interpellations préalables, dépose:

Les 11 et 12 mars, je m'assurai des bonnes dispositions des gardes que je commandais. Je me rendis le 15 chez M. de Bourmont pour prendre ses ordres. Il refusa de m'en donner, et me renvoya au maréchal. J'y allai, et je lui dis que mes troupes étaient prêtes à marcher. Il me répondit de ne pas les diriger sur Lons-le-Saulnier, qui n'était pas une position où il voulût se battre. Je demandai à M. le maréchal ce qu'il voulait que je fisse. Il m'engagea à laisser les gardes nationales dans les villes pour le maintien de la tranquillité publique.

Le 15, j'étais à Poligny; les généraux Lecourbe et de Bourmont y passèrent; ils ne purent avoir de chevaux. Je les engageai à venir, en attendant, chez M. Legagneur, dont le dévouement au roi était connu. Le général Lecourbe nous dit que c'était fini, que tout était arrangé depuis trois mois; que cela avait été pour Buonaparte un jeu d'enfant. Ce sont les propres expressions du général Lecourbe.

Le maréchal. Le témoin avait sans doute les meilleures dispositions, mais je ne crois pas qu'il eût pu rassembler trois hommes. Ce que j'ai dit au général Lecourbe m'avait été suggéré par Bertrand, mais je n'en avais pas moins pris toutes les mesures nécessaires. J'ai invité les gardes d'honneur à marcher, et personne n'est venu. J'ai dit, il est vrai, que je ne voulais que des hommes francs et qui iraient en avant.

Le président au témoin. Pouvez-vous réunir un certain nombre de gardes d'honneur?

Le témoin. Oui, j'aurais eu des hommes très-dévoués, notamment 100 hommes à cheval, des gardes d'honneur, et autres de bonne volonté.

M. Berryer. Je prie monseigneur de demander au témoin ce qu'il a entendu dire au général Lecourbe sur l'état des choses, sur les dispositions des troupes.

M. le président adresse la question au témoin.

Le témoin. Le général Lecourbe dit que le maréchal Ney parlerait à l'empereur pour les généraux; mais que s'il voulait continuer à les tourmenter, et à régner en tyran on trouverait bien le moyen de s'en débarrasser. Le général Lecourbe ajouta que nous ressemblions à l'Empire romain dans sa décadence; et que si l'empereur venait à être tué, il se présenterait cinq à six généraux qui élèveraient leurs prétentions au trône.

M. Bellart. Le général Lecourbe a-t-il parlé au témoin des dispositions faites par le maréchal pour arrêter Buonaparte?

Le témoin. Le général m'a dit que voulez-vous faire quand les troupes ne veulent pas se battre? Mais si j'avais commandé, il en aurait été autrement. On fait du soldat tout ce qu'on veut.

Le maréchal. Le général Lecourbe n'a pu tenir un discours aussi peu véridique: les troupes étaient en marche d'après les ordres du ministre de la guerre, et sous la conduite de M. de Bourmont. Ce n'était donc pas un jeu d'enfant de les diviser pour les faire marcher en échelons. J'ai demandé qu'on fit venir cent mille cartouches en poste. Après cela depuis huit mois on peut avoir arrangé les dispositions pour dire que j'avais manigancé des ordres à l'effet d'éparpiller les troupes et les désorganiser.

M. Bellart. M. le Gagneur était-il présent à la conversation que vous avez eue avec les généraux Lecourbe et Bourmont.

Le témoin. En partie. Il est sorti pour faire apporter à manger au général Lecourbe, qui déclarait qu'il se mourait de faim.

N. B. Le surplus de l'instruction a présenté les dépositions de MM. de Bourmont, de Vaulchier, Capelle, de Grivel, de la Jennetière, Clouet, aide-de-camp du maréchal, et de M. le maréchal Oudinot; et des débats auxquels ces dépositions ont donné lieu.

Nous en rendrons successivement un compte exact.

La séance a été ajournée à demain à 9 heures et demie précises du matin.